



# Bulletin départemental n° 410 du 23 juin 2022



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## Sommaire:

### Pôle 1er degré

- Appel à candidature sur postes à profil :  
Conseiller(e) Pédagogique de Circonscription
- Appel à candidature sur poste de Maître  
formateur
- Appel à candidature sur poste de Direction

**Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement- RH**

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22  
Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

**Rentrée scolaire 2022**

**Appel à candidature sur postes à profil**

Ref : circulaire 2015-114 du 21/07/2015- MENESR DGSCOA-1 DGHRB1-3

- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Apt
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 1
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 2
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 3
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 3
- Enseignant en unité d'enseignement, IME Grand Colombier – Orange
- Enseignant en unité d'enseignement, IME l'Alizarine - Avignon
- Enseignant en unité d'enseignement GCSMS La lune bleue – Carpentras
- Conseiller(ère) pédagogique départemental auprès de l'A-DASEN-1D

***Les postes sont accessibles sans distinction de genre.***

**Modalités de candidature :**

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **jeudi 30 juin, délai de rigueur**.

- au supérieur hiérarchique, pour avis.

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de se rapprocher de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN</b> circonscription APT	
<b>Rattachement administratif:</b> circonscription d'APT	<b>Texte de référence :</b> Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
<b>Quotité :</b> temps complet  Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	<b>Indemnités / remboursement de frais :</b> 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
<b>Procédure de recrutement :</b> étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	<b>Conditions :</b> titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

**Compétences attendues :**

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

**Connaissances :**

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

**Contexte d'exercice :**

La circonscription d'APT est située Impasse de la Meslée à APT.

Elle est composée de 39 écoles publiques et 1 école privée sous contrat dont deux RPI. Les écoles sont implantées dans 25 communes sur le territoire des réseaux écoles-collèges-lycées Luberon et Ventoux.

On compte 3434 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 130 dans le privé.

La circonscription est très rurale, les écoles sont de petite taille, de 1 à 10 classes.

Attention en fonction de la répartition des missions effectuée par l'IEN ce poste peut comporter la mission EPS. Un CAFIPEMF spécialité EPS serait apprécié.

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN</b> circonscription AVIGNON 1	
<b>Rattachement administratif:</b> circonscription d'AVIGNON 1	<b>Texte de référence :</b> Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
<b>Quotité :</b> temps complet  Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	<b>Indemnités / remboursement de frais :</b> 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
<b>Procédure de recrutement :</b> étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	<b>Conditions :</b> titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

**Compétences attendues :**

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

**Connaissances :**

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

**Contexte d'exercice :**

La circonscription d'Avignon 1 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 33 écoles publiques dont 3 en REP+ et 6 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon et de Vedène, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5296 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 1048 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN</b> circonscription AVIGNON 2	
<b>Rattachement administratif:</b> circonscription d'AVIGNON 2	<b>Texte de référence :</b> Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
<b>Quotité :</b> temps complet  Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	<b>Indemnités / remboursement de frais :</b> 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
<b>Procédure de recrutement :</b> étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	<b>Conditions :</b> titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

**Compétences attendues :**

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

**Connaissances :**

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

**Contexte d'exercice :**

La circonscription d'Avignon 2 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 31 écoles publiques dont 15 en REP+ et 2 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, de Saint saturnin les Avignon, de Jonquerettes et de Morières, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5776 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 387 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative ». Les quartiers concernés sont : Monclar-Champfleury-Rocade Sud-Barbière-Croix des oiseaux, Quartiers Nord Est, Quartier Saint Chamand

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)





**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN</b> circonscription AVIGNON 3	
<b>Rattachement administratif:</b> circonscription d'AVIGNON 3	<b>Texte de référence :</b> Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
<b>Quotité :</b> temps complet  Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	<b>Indemnités / remboursement de frais :</b> 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
<b>Procédure de recrutement :</b> étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	<b>Conditions :</b> titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

**Compétences attendues :**

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

**Connaissances :**

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

**Contexte d'exercice :**

La circonscription d'Avignon 3 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 34 écoles publiques dont 4 en REP+ et 5 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, du Pontet, d'Entraigues et de Sorgues, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5636 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 605 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN</b> circonscription AVIGNON 3	
<b>Rattachement administratif:</b> circonscription d'AVIGNON 3	<b>Texte de référence :</b> Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
<b>Quotité :</b> temps complet  Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	<b>Indemnités / remboursement de frais :</b> 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
<b>Procédure de recrutement :</b> étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	<b>Conditions :</b> titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

**Compétences attendues :**

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

**Connaissances :**

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

**Contexte d'exercice :**

La circonscription d'Avignon 3 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 34 écoles publiques dont 4 en REP+ et 5 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, du Pontet, d'Entraigues et de Sorgues, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5636 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 605 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

Attention en fonction de la répartition des missions effectuée par l'IEN ce poste peut comporter la mission EPS. Un CAFIPEMF spécialité EPS serait apprécié.

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste : enseignant en unité d'enseignement La lune bleue Etablissements médico-sociaux Regards Communs et Alain Pujol de Carpentras</b>	
<b>Rattachement hiérarchique :</b>  Autorité fonctionnelle :  la directrice Du GCSMS Regards Communs et le directeur de l'établissement Alain Pujol  Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH	<b>Texte de référence :</b> <b>Code de l'action sociale et des familles</b> notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. <b>Code de l'éducation</b> notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. <b>Arrêté du 2 avril 2009</b> précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
<b>Rattachement administratif :</b> GCSMS Regards Communs 341 rue Denis Diderot 84000 Carpentras, et Centre Les Iris Adresse postale : 565, Chemin de l'Hermitage - 84200 - Carpentras-Serres	<b>Indemnités :</b> Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté + Indemnité de fonctions particulières si titulaire du CAPPEI ou équivalent.
<b>Quotité :</b> Temps complet de professeur-e des écoles, réparti sur les deux établissements (deux journées de 6h dans chaque établissement)	<b>Horaires :</b> 24 heures d'enseignement hebdomadaires  108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
<b>Public accueilli :</b> élèves présentant des troubles du spectre autistique et élèves présentant une déficience intellectuelle	<b>Conditions :</b> Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
<b>Lien avec des partenaires :</b> Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	<b>Procédure de recrutement :</b> Entretien avec la commission départementale
<b>Spécificités de la mission :</b>  Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel.  Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : <ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ;</li><li>• Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers;</li><li>• Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.</li></ul>	

**Détail des missions :**

L'enseignant-e

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

**Formation / Expérience professionnelle :**

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap

Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive

Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Connaissance des besoins éducatifs particuliers des troubles du spectre autistiques

**Savoir-faire / Compétences :**

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique

Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;

Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;

Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.

Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

**Connaissances :**

Bonnes connaissances pédagogiques

Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives

Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

**Savoir-être / Qualités :**

Réserve professionnelle et discrétion

Strict respect du secret professionnel partagé

Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle

Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

**Contraintes et difficultés du poste :**

Exercice au sein de deux équipes médico-sociales (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l' IEN de circonscription, pour avis

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste :</b> <b>Enseignant en unité d'enseignement – Etablissement médico-social l'Alizarine d'Avignon</b>	
<b>Rattachement hiérarchique :</b>  Autorité fonctionnelle : la directrice de l'établissement médico-social  Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH	<b>Texte de référence :</b> <b>Code de l'action sociale et des familles</b> notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. <b>Code de l'éducation</b> notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. <b>Arrêté du 2 avril 2009</b> précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
<b>Rattachement administratif :</b> Etablissement médico-social l'Alizarine	<b>Indemnités :</b> Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté + Indemnité de fonctions particulières si titulaire du CAPPEI ou équivalent.
<b>Quotité :</b> Temps complet professeur des écoles	<b>Horaires :</b> 24 heures d'enseignement hebdomadaires. 108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
<b>Lien avec des partenaires :</b> Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	<b>Conditions :</b> Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
<b>Procédure de recrutement :</b> Entretien avec la commission départementale	
<b><u>Spécificités de la mission :</u></b>  Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel.  Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : <ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ;</li><li>• Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers ;</li><li>• Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.</li></ul>	

**Détail des missions :**

L'enseignant-e

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise les évaluations scolaires qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre d'apprentissage et le travail scolaire proposés à leur enfant.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

**Formation / Expérience professionnelle :**

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap  
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive  
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

**Savoir-faire / Compétences :**

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique  
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;  
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;  
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.  
Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

**Connaissances :**

Bonnes connaissances pédagogiques  
Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives  
Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

**Savoir-être / Qualités :**

Réserve professionnelle et discrétion  
Strict respect du secret professionnel partagé  
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle  
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

**Contraintes et difficultés du poste :**

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de circonscription, pour avis
- à [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)





**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste :</b> <b>Enseignant en unité d'enseignement – Etablissement médico-social Le Grand Colombier - Orange</b>	
<b>Rattachement hiérarchique :</b>  Autorité fonctionnelle : la directrice de l'établissement médico-social  Supérieur hiérarchique : l' IEN ASH	<b>Texte de référence :</b> <b>Code de l'action sociale et des familles</b> notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. <b>Code de l'éducation</b> notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. <b>Arrêté du 2 avril 2009</b> précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
<b>Rattachement administratif :</b> Etablissement médico-social Grand Colombier, Orange	<b>Indemnités :</b> Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté + Indemnité de fonctions particulières si titulaire du CAPPEI ou équivalent.
<b>Quotité :</b> Temps complet professeur des écoles	<b>Horaires :</b> 24 heures d'enseignement hebdomadaires.108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
<b>Lien avec des partenaires :</b> Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	<b>Conditions :</b> Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
<b>Procédure de recrutement :</b> Entretien avec la commission départementale	
<b><u>Spécificités de la mission :</u></b>  Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel.  Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : <ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ;</li><li>• Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers ;</li><li>• Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.</li></ul>	

**Détail des missions :**

L'enseignant-e

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise les évaluations scolaires qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre d'apprentissage et le travail scolaire proposés à leur enfant.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

**Formation / Expérience professionnelle :**

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap  
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive  
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

**Savoir-faire / Compétences :**

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique  
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;  
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;  
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.  
Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

**Connaissances :**

Bonnes connaissances pédagogiques  
Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives  
Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

**Savoir-être / Qualités :**

Réserve professionnelle et discrétion  
Strict respect du secret professionnel partagé  
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle  
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

**Contraintes et difficultés du poste :**

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :  
- à l'IEN de circonscription, pour avis  
- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

## FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom : .....

Affectation actuelle : .....

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  
Le :

Circonscription : .....

Adresse personnelle : .....

.....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

Diplômes et date d'obtention : .....

---

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

Avis de l'EN :

favorable  défavorable                      date et signature :



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

**Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement**

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

Mél : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)  
49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

**Rentrée scolaire 2022**  
**Appel à candidature sur**  
**postes de Maître-formateur**

Les missions de maître-formateur seront attribuées sans modification du poste, (modalité d'affectation provisoire - AFA pour 2022-2023, décharge et indemnités de PEMF).

Les candidats retenus disposeront d'une décharge d'enseignement de 33% ou 25% pour effectuer leurs missions dans le cadre de la formation initiale (suivi des PES) ou continue.

9 missions sont susceptibles d'être attribuées.

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **jeudi 30 juin, délai de rigueur**.

- au supérieur hiérarchique, pour avis.
- à DSDEN 84, Pôle 1<sup>er</sup> degré : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

**Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement**

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44

04 90 27 76 22

Mél : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

49 rue Thiers

84077 Avignon cedex 4

## Rentrée scolaire 2022

### Appel à candidature sur poste de Direction

Les enseignants dont la candidature sera retenue par la commission de recrutement, exerceront provisoirement les fonctions de direction en modalité d'affectation provisoire - AFA pour 2022-2023.

Ils resteront titulaires du support d'affectation qu'ils occupent à titre définitif dans leur école.

Tous les candidats, même s'ils se sont portés volontaires auprès de l'IEN doivent formuler une demande.

Les candidats déjà volontaires dans l'école seront priorités.

Les postes restants seront attribués «au barème».

Si à l'issue de l'appel à candidature des postes restent non pourvus, ils seront attribués par désignation au sein de l'école.

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **jeudi 30 juin, délai de rigueur**.

- au supérieur hiérarchique, pour avis.

- à DSDEN 84, Pôle 1<sup>er</sup> degré : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

RNE gestion	Nom Etab	Commune	Circonscription	Nature	Nb clas.	Commentaire
0840430L	E.E.PU ELEMENTAIRE	CASENEUVE	APT	DE	1	ecole à classe unique
0840457R	E.M.PU LE BOISSET	ST MARTIN DE CASTILLON	APT	DE	1	ecole à classe unique
0840235Z	E.M.PU SIMONE VEIL	AVIGNON	AVIGNON 1	DE	3	
0840643T	E.M.PU SAINT ROCH	AVIGNON	AVIGNON 1	DE	8	
0840705K	E.M.PU LES OLIVADES	AVIGNON	AVIGNON 2	DE	9	
0840656G	E.P.PU GABRIEL PERI	BOLLENE	BOLLENE	DE	3	
0840343S	E.P.PU DUFFAUD	BOLLENE	BOLLENE	DE	3	
0840191B	E.M.PU MARIE SIGNORET	CAVAILLON	CAVAILLON	DE	5	
0841002H	E.M.PU LES JARDINS	LE THOR	CAVAILLON	DE	3	
0840338L	E.M.PU FREDERIC MISTRAL	ORANGE	ORANGE	DE	3	
0840648Y	E.E.PU CROIX ROUGE	ORANGE	ORANGE	DE	10	

## FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom : .....

Affectation actuelle : .....

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  
Le :

Circonscription : .....

Adresse personnelle : .....

.....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

Diplômes et date d'obtention : .....

---

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

Avis de l'EN :

favorable  défavorable                      date et signature :